

## **Guide d'aide à la mise en place de la demande Sapadhe et du projet pédagogique**

### LES OUTILS POUR METTRE EN OEUVRE L'APADHE :

Lors des périodes d'absence de l'élève, le personnel des écoles et des établissements scolaires assure la transmission des documents pédagogiques.

Il veille à garantir le lien entre l'élève et sa classe à l'aide :

- ✓ D'outils simples : **photocopies ciblées et numérotées**, photos de cours, etc.
- ✓ D'outils numériques de transmission : Environnement Numérique de Travail (ENT), scanner portable, etc.
- ✓ D'outils de liaison entre l'établissement scolaire et l'hôpital.
- ✓ De **dispositifs de téléprésence TED-i ()**. Destinés aux jeunes scolaires empêchés par des maladies graves et de longue durée. **Ils permettent aux élèves d'assister en temps réel à distance aux cours**, de prendre la parole, de répondre à des évaluations et à des exercices aux côtés de leurs camarades, en pouvant être vus et entendus s'ils le souhaitent par le groupe classe et le professeur. Ce sont des outils complémentaires permettant de maintenir le lien, de renforcer la continuité pédagogique et de faciliter le retour en classe, et peuvent être déployés en complément d'heures de cours assurées par des enseignants.

La demande de déploiement se fait lors de la demande d'APADHE (case prévue à cet effet sur le formulaire Annexe 1). Cette demande est motivée précisément dans le projet pédagogique du formulaire. Les équipes et les élèves sont accompagnées dans l'installation et l'utilisation par le prestataire AWABOT. Les robots de téléprésence nécessitent la validation des conditions d'attribution et/ou d'utilisation par le Médecin Conseiller technique de l'Education nationale et par l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement.

### SUIVI DE L'APADHE :

Le coordonnateur est chargé du suivi de l'APADHE en lien avec la personne au sein de l'école ou de l'établissement **réfèrent de l'élève**. Ce référent veille à organiser la transmission des cours et des informations relatives à la vie scolaire. Il facilite tout type de communication nécessaire au maintien du lien de l'enfant ou de l'adolescent avec son établissement.

**Les évaluations de l'élève réalisées dans le cadre de l'APADHE sont prises en compte dans les bilans périodiques (annexe 3).** En cas de besoin et dans la mesure du possible, un accès à l'environnement numérique de travail peut être aménagé pour les enseignants extérieurs à l'école ou l'établissement, sous réserve de leur inscription dans le registre de traitement des données. **Le projet d'orientation ainsi que l'aménagement des conditions d'examen doivent être anticipés si les suites de la pathologie de l'élève le nécessitent.**

Des bilans d'étape peuvent être réalisés.

Une réunion préparatoire au retour en classe de l'élève, associant l'ensemble des acteurs concernés par l'élève, peut faciliter les conditions de sa reprise, à temps partiel ou à temps complet.

Une information aux élèves du groupe classe peut être organisée à la demande de l'élève concerné.

Elle sera réalisée par le service médical scolaire de l'établissement (Médecin scolaire, Infirmière scolaire, psy EDA/EDO).

**Enseignant coordonnateur sapadhe DSDEN 22 :** [sapadhe22@ac-rennes.fr](mailto:sapadhe22@ac-rennes.fr)

8 bis rue des champs de Pies - CS 22369  
22000 SAINT-BRIEUC Cedex 1